

Proposition présentée par les députés :

Mmes et MM. Alain Meylan, Ivan Slatkine, Michel Halpérin, Daniel Zaugg, Christiane Favre, Beatriz de Candolle, René Desbaillets, Nathalie Fontanet, Janine Hagmann, Renaud Gautier, Francis Walpen, Jean-Michel Gros, Pierre Weiss, Fabienne Gautier, Claude Aubert et Marcel Borloz

Date de dépôt : 30 mars 2009

Proposition de motion

pour des mesures urgentes afin d'améliorer la fluidité des transports au centre ville

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- les perturbations actuelles dans l'hypercentre dues à la fermeture de l'un des deux Ponts-de-l'Île et qui dureront trois ans;
- les dysfonctionnements observés dans le périmètre de la Place des XXII-Cantons suite à la fermeture de la rue de Coutance;
- les embouteillages récurrents sur les quais Turrettini et du Seujet et leurs débordements dans l'ensemble du réseau routier de la Ville de Genève;
- les blocages engendrés à de nombreux carrefours par les transports publics au détriment du transport individuel motorisé ou inversement, notamment à la rue du Temple – rue des Terreaux-du-Temple;
- la paralysie complète et programmée du quartier de la Jonction dès le début des travaux sur la rue des Deux-Ponts et ses conséquences dans les quartiers voisins;
- que l'immobilité à un coût tant au niveau économique que social ou environnemental;

invite le Conseil d'Etat :

à mettre en place dans les meilleurs délais, au vu de l'état d'urgence actuel, des itinéraires de délestage en faveur du trafic individuel motorisé et du trafic professionnel, favorisant ainsi la vitesse commerciale sur les axes TPG et respectant en outre l'article 160A de la Constitution , en ouvrant temporairement des axes fermés à la circulation, en réintroduisant des doubles sens sur des rues à sens unique voire en réétudiant le flux des feux rouges sur certains axes principaux.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

La Constitution genevoise stipule à son article 160 A que : « la liberté individuelle du mode de transport est garantie ». Force est de constater que la seule liberté relative au mode de transport garantie actuellement est celle de la marche à pied, puisque les transports publics bloquent le trafic général ou l'inverse : il n'est en effet plus possible de savoir qui bloque qui tellement la situation est chaotique.

Or, ce chaos était prévisible ; il avait été du reste annoncé maintes fois par plusieurs associations, notamment l'Association Feu Vert, ayant fait opposition dans le cadre de la procédure d'approbation des plans du tram Cornavin- Onex – Bernex (ci-après TCOB).

Lors des séances de conciliation pilotées par l'Office fédéral des transports en présence de la Direction générale de la mobilité et destinées à lever les oppositions, ces associations s'étaient montrées tellement préoccupées par les impacts du chantier du TCOB qu'elles se demandaient dans quelle mesure le réseau primaire, et tout spécialement le Pont du Mont-Blanc, ne verraient pas leur capacité drastiquement réduite.

L'Administration a répondu que tout était sous contrôle, puisqu'il a même été protocolé en page 6 du procès-verbal du 2 juin 2008 intitulé TCOB – Ouverture de conciliation et codé O-TD-173c que : « *pendant les travaux une voie bus ne sera pas insérée sur le Pont du Mont-Blanc en y supprimant une voie voiture* ».

Ou bien l'Administration, tout particulièrement la Direction générale de la mobilité, a fait preuve d'un laxisme notoire dans le pilotage du dossier du TCOB, ou bien elle a sciemment induit la population en erreur en minimisant des risques pourtant bien réels et clairement indiqués par les opposants au projet. Quoi qu'il en soit, cet état de fait est intolérable pour l'ensemble des usagers de la route, qu'ils soient publics ou privés, et ne saurait cacher la responsabilité du Conseil d'Etat focalisé sur l'attribution d'une subvention fédérale de 90 millions liée à un début des travaux au 31 décembre 2008, notamment celle du Conseiller d'Etat Robert Cramer en charge de la mobilité.

Cette coupable légèreté par rapport à un chantier touchant tout le centre-ville et franchissant l'Arve et le Rhône est responsable du phénoménal chaos

dans lequel les usagers genevois sont empêtrés quotidiennement que se soit en voiture, en bus voire même en tram.

Ce chaos nuit gravement à la survie du tissu économique genevois déjà fort exposé actuellement au vu des turbulences financières qui défraient la chronique.

Ce chaos génère des pertes de temps pour les travailleurs, les visiteurs, les habitants et les clients, c'est-à-dire pour l'ensemble de la population franco-valdo-genevoise.

Ce chaos compromet la rentabilité économique du secteur du transport professionnel et public qui doit déjà faire face à des augmentations régulières de leurs charges de fonctionnement.

Ce chaos touche de plein fouet les enseignes commerciales du centre-ville qui voient leurs clients aller faire leurs achats dans les centres commerciaux périphériques.

Ce chaos nuit enfin gravement à notre environnement aggravant les écarts tant par rapport aux normes relatives à la pollution qu'au bruit.

Or, ce chaos n'est que le début du commencement de la fin si aucune action n'est entreprise: que se passera-t-il en effet quand les travaux débiteront à la rue des Deux-Ponts, c'est-à-dire quand tout l'axe Pont Sous-Terre – Pont de Saint-Georges verra sa capacité réduite d'au moins 50 % ?

Des itinéraires de délestage en faveur du trafic motorisé privé et du trafic professionnel doivent être proposés, étudiés et mis en place par le Conseil d'Etat dans les plus brefs délais en tant que mesures provisoires de chantier. Dans ce sens, les signataires de la présente motion demande que soit étudié toutes mesures favorisant une amélioration de la fluidité au centre ville, notamment par:

- la réouverture à la circulation du Pont des Bergues dans un sens et ce au moins au transport professionnel;
- la mise à double sens du Boulevard James-Fazy;
- la mise à double sens sur le Boulevard du Théâtre;
- l'amélioration de la synchronisation des feux rouge sur les axes principaux compte tenu nuisances engendrée par les différents chantiers.

A la lumière de cet exposé des motifs, nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les députés, à réserver un bon accueil à la présente motion **et la renvoyer au Conseil d'Etat.**